



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 12^e jour du mois de décembre de l'an 2022, à 19 h 45, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents:

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absence : Mme Christiane Bonneau, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 45 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-12-241

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget d'opération 2023
4. Présentation du Plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Adoption du budget d'opération 2023
7. Adoption du Plan triennal d'immobilisation
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

3 PRÉSENTATION DU BUDGET D'OPÉRATION 2023

A Les dépenses

Le maire, Philippe Pagé, fait la présentation aux membres du conseil et aux citoyens présents des dépenses de l'année 2023.

| DÉPENSES | |
|-------------------------|------------|
| Administration générale | 315 153 \$ |
| Sécurité publique | 143 841 \$ |
| Transport et voirie | 282 008 \$ |
| Hygiène du milieu | 76 998 \$ |
| Communautaire | 8 500 \$ |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Aménagement et urbanisme | 193 142 \$ |
| Loisirs et culture | 149 374 \$ |
| Frais de financement | 37 187 \$ |
| Capital et affectations | 115 772 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES | 1 320 975 \$ |

B Les revenus

Le maire, Philippe Pagé, fait la présentation aux membres du conseil et aux citoyens présents des revenus de l'année 2023.

| REVENUS | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Taxe foncière générale | 791 292 \$ |
| Centre de tri de Sherbrooke | 1 925 \$ |
| Tarifs matières résiduelles | 63 601 \$ |
| Tarif Sûreté du Québec | 29 481 \$ |
| Taxe de secteur | 3 694 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 5 000 \$ |
| Autres revenus de sources locales | 73 520 \$ |
| Transferts | 248 834 \$ |
| Affectation surplus accumulés | 82 350 \$ |
| TOTAL DES REVENUS | 1 320 975 \$ |

4 PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le maire, Philippe Pagé, fait la présentation aux membres du conseil et aux citoyens présents du Plan triennal d'immobilisation.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes concernant le budget d'opération et le plan triennal d'immobilisation.

2022-12-242

6 ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION 2023

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le budget d'opération 2023 soit adopté tel que présenté précédemment dans cette séance.

ADOPTÉE

2022-12-243

7 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

QUE le Plan triennal d'immobilisation soit adopté tel que présenté précédemment dans cette séance.

ADOPTÉE

2022-12-244

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE

Philippe Pagé

Maire

Julie Vaillancourt

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé

Maire